

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1199 Décisions concernant les Ministères

n° 1199

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

7 novembre 1960

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1960

Date du numéro

30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Delagrammaticas Georges est autorisé à transférer à Djibouti, 16, rue de Rome, la licence de 4° classe, pour la vente au détail, à emporter seulement, de boissons, hygiéniques ou alcooliques ne titrant pas plus de 13 degrés d'alcool, qw'il a été autorisé à exploiter par décision n° 1273 du 28 mai 1959, susvisée. Se La présente autorisation est essentiellement précaire et révocable Le Commandant de Cercle de Djibouti et le Chef du Service des Contributions Directes sont chargés de l'exécution de la présente décision.